

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 24 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DDEES 278 Subvention à l'association des commerçants Treilhard Europe Corvetto Lisbonne Mirosmesnil (8e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants Treilhard Europe Corvetto Lisbonne Mirosmesnil 8e pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 4 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne Cohen-Solal, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association des commerçants Treilhard Europe Corvetto Lisbonne Mirosmesnil située 15, rue de Lisbonne à Paris 8e (C00014 – 64201 – 2011_06189) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 9.800 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).